

**DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET
PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE**

D-2012/312

Construction d'un multi-accueil rue Détrois. Approbation de l'Avant-Projet Définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre M110377. Signature du permis de construire. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2011/529 du 26 septembre 2011 vous avez décidé de confier la Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche multi-accueil rue Détrois au groupement GAYET-ROGER Architectes avec CETAB Ingénierie/ARCADIE/EMACOUSTIC/HABITAT SANTE ENVIRONNEMENT, le coût prévisionnel des travaux étant évalué à 2 200 000 euros TTC valeur juin 2010.

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale (HQE) exigeante.

Le programme comprend la réalisation :

- d'une structure multi accueil de 40 enfants de 0 à 3 ans
- d'une structure multi accueil occasionnel de 20 enfants de 12 mois à 4 ans

Le coût des travaux a été confirmé à 2 350 840 euros T.T.C valeur juin 2010, ce coût comprend la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif relatif à la construction d'un multi-accueil rue Détrois,
- passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant l'estimation prévisionnelle définitive des travaux, sans incidence financière.
- autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 064, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mlle JARTY. -

Cette délibération est présentée par M. Michel GAUTE

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, il m'est demandé de présenter sur le plan des marchés l'approbation de l'Avant-Projet Définitif se rapportant à la construction de la crèche multi-accueil rue Détrois.

Ce programme comprend la réalisation :

- d'une structure mutli-accueil de 40 enfants jusqu'à l'âge de 3 ans ;
- d'une structure multi-accueil de 20 enfants de 12 mois à 4 ans.

Le coût des travaux : 2.350.840 euros TTC valeur juin 2010. Ce coût comprend, c'est à souligner, la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Voilà en ce qui concerne ma compétence de délégation.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET, vous voulez rajouter un mot sur cette belle réalisation.

Mme COLLET. -

Oui, je voulais rajouter un mot parce que bien entendu à plusieurs reprises on a fait état de places de crèches qui n'étaient pas en quantité suffisante sur la ville.

Je voudrais quand même rappeler que dans notre plan de mandature nous avons fait un certain nombre d'annonces et que pour l'instant le plan de mandature est en instance de voir tous les projets aboutir. Il n'y en a aucun qui soit en difficulté.

Nous avons ouvert au début du mois la crèche Mirassou de 60 places.

La crèche Canailou à Armagnac va ouvrir à la rentrée scolaire...

M. LE MAIRE. -

Ma chère collègue, il est 7 h 10...

Mme COLLET. -

Berge du Lac va ouvrir à La Toussaint ;

Fondation d'Auteuil en janvier 2013 ;

Et (?) va ouvrir une nouvelle crèche à Caudéran au mois de juillet.

Non seulement on va atteindre le chiffre que nous avons escompté en 2008, mais on va probablement le dépasser grâce aux maisons d'assistantes maternelles pour lesquelles nous avons plusieurs projets, et ça ce n'est pas grâce au Conseil Général qui a beaucoup freiné...

M. LE MAIRE. -

Le Conseil Général, pour aujourd'hui ça va. On a fait le plein...

(Rires)

MME COLLET. -

Je voulais juste dire qu'on était bien parti.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Tout le monde est d'accord sur la crèche ?

Bon. On continue les dossiers de Mme COLLET



